



Filière sportive par équipes de clubs 2017-2018

DIVISION DEPARTEMENTALE GIRONDE PAR EQUIPE DE CLUB

Présentation :

La division départementale (DD) est une compétition officielle par équipes de clubs qui s'inscrit dans la continuité de la filière par équipes de clubs mise en place par la FFTA. Elle est réservée aux clubs Girondins.

Objectifs :

Proposer aux clubs Girondins une pratique compétitive par équipes de clubs à l'échelon départemental.

Décerner les titres de champion départemental de DD

Inciter les meilleurs clubs de DD à accéder à la DR s'ils n'y sont pas.

Déroulement des épreuves :

2 étapes en Tir Fédéral avec phases finales par équipes suivant le règlement national en vigueur en Fita.

Classement final établi à l'issue de ces 2 étapes.

Composition des divisions :

Si nécessaire, le Comité procédera à une sélection permettant de retenir au maximum :

- 16 équipes hommes CI
- 8 équipes mixte CI
- 4 équipes hommes Co
- 4 équipes mixte Co

Nota : les divisions F CI, et F Co n'étant pas complètes en division régionale ne sont pas créées.



Filière sportive par équipes de clubs 2017-2018

Règlement :

Inscriptions :

Pour la DD les inscriptions sont ouvertes à tous les clubs Girondins.

Les bulletins d'inscriptions, accompagnés du règlement de l'engagement, sont à retourner au siège du Comité Girondin de tir à l'arc (chèque à l'ordre de ce dernier) avant la date indiquée.

Compositions des équipes:

Minimum 3 archers, maximum 4 archers. Pas de mixité d'arme.

Archers des catégories Cadets à Super Vétérans

Surclassement suivant règlement national en vigueur.

Les équipes mixtes doivent comporter au maximum 2 hommes

Les clubs ayant plus de 2 équipes engagées au niveau national et régional ne pourront pas inscrire d'équipe en DD.

Un club ayant une équipe en D1, D2, DNAP, DRE ou DR ne peut aligner ses 3 meilleurs archers suivant le classement Fita scratch de la saison précédente (transferts et non renouvellement compris) dans son équipe de DD pour la catégorie concernée.

Un club ayant une équipe en D1, D2, DNAP et une équipe en DRE ou DR, ou une équipe en DRE et une autre en DR, ne peut aligner ses 6 meilleurs archers suivant le classement Fita scratch de la saison précédente (transferts et non renouvellement compris) dans son équipe de DD pour la catégorie concernée.

Déroulement des épreuves :

Uniquement en Tir fédéral :

Un *tir de classement* permet de classer les équipes par addition des 3 meilleurs scores des archers de chaque équipe. En cas d'égalité le départage se fera suivant le règlement en vigueur au niveau national.

Ensuite, les équipes disputeront les matchs suivant la répartition prévue dans le règlement national du tir par équipes en vigueur en DR ou DRE.

Lors des matches le départage en cas d'égalité se fera suivant le règlement national en vigueur.

Attribution des points à l'issue d'une manche :

16 équipes															
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
30	26	23	20	18	16	14	12	10	8	6	5	4	3	2	1



Filière sportive par équipes de clubs 2017-2018

8 équipes								
Cl	1	2	3	4	5	6	7	8
points	15	12	10	8	6	4	3	2

6 équipes						
Cl	1	2	3	4	5	6
points	10	8	6	4	3	2

4 équipes				
Cl	1	2	3	4
points	8	6	4	3

Pour 2 équipes : 4 points à la 1^{ère} et 2 points pour la 2^{ème}.

Pénalités : En cas d'absence lors d'une manche, l'équipe ne sera pas classée.

Autres cas : si la catégorie comporte un autre nombre d'équipes que les cas ci-dessus, on prendra le tableau de points attribués pour un nombre d'équipes immédiatement supérieur (ex si 5 on prendra le tableau de 6 équipes si 12 équipes on prendra le tableau de 16).

Classement :

Le classement final de la DD est réalisé à partir de la somme des points obtenus lors des 2 manches. En cas d'égalité le départage se fera suivant le règlement national des compétitions par équipes de club.

Assistance aux clubs organisateurs :

Un membre du Comité Départemental sera désigné comme référent pour aider le club organisateur à assurer le bon déroulement de chacune des épreuves.